

GUIDE DES CONSEILS SANITAIRES

COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Ces documents produits par la FFVoile ou le Ministère des Sports apportent et donnent les règles de base de la pratique et du déconfinement. Ils sont à consulter.

- Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratique sportive du Ministère des Sports
- Guide « Rentrée sportive – Manifestation Sportives - Accueil du public »
- Guide « Rentrée sportive – Protocole sanitaire – Gestion Cas de suspicion et cas de Covid 19 positif »
- Page internet spéciale « déconfinement » de la FFVoile (Mise à jour régulière) avec notamment :
 - o Plan de déconfinement de la FFVoile
 - o Guide des mesures sanitaires pour les clubs
 - o Recommandations pour la désinfection du matériel nautique
 - o Préconisations de la commission médicale de la FFVoile

PREAMBULE

Depuis début août 2020, il est de nouveau possible d'organiser et participer à des compétitions de voile sur le territoire français. La vigilance reste néanmoins de mise afin de profiter de ces manifestations dans un cadre sécurisé.

Ce document a pour objectif d'accompagner les arbitres et les clubs dans cette reprise avec d'une part, les éléments à prendre en compte dans le cadre des diverses mesures spécifiques de protection (sans reprendre ce qui existe déjà dans d'autres documents) et d'autre part, d'apporter des éléments de réflexion, des conseils, des préconisations, des idées en lien avec l'activité des arbitres pour que, dès que les régates pourront être organisées, vous ayez des réponses aux éventuelles questions et des propositions d'actions.

Ce document ne traite pas de l'accueil des concurrents sur le site de régates et des mesures à mettre en place, cette responsabilité devant être assurée par l'organisateur.

Ce document pourra être complété en fonction des évolutions du contexte et des retours d'expérience. Il ne propose pas non plus une chronologie stricte. Le timing nous est donné, d'une part, par le virus lui-même, l'évolution de la situation et des décisions gouvernementales et, d'autre part, par le redémarrage progressif des activités.

Ces consignes sont donc amenées à être adaptées en fonction de la situation.

Toute l'équipe de la Commission Centrale d'Arbitrage ainsi que des Commissions Régionales d'Arbitrage ont travaillé à ce document et vous remercient de votre implication dans la relance de notre sport et vous accompagnent au jour le jour. N'hésitez pas à contacter la CCA par mail à cca@ffvoile.fr et à nous faire part de vos retours et suggestions.

GENERALITES - DESIGNATIONS ARBITRES

Il est déconseillé aux arbitres « à risque élevé » de s'impliquer dans l'organisation des compétitions. Ceci concerne les arbitres présentant de graves problèmes de santé connus et définis par les autorités de santé, les arbitres âgés de plus de 65 ans, etc...

Il est fortement recommandé aux arbitres de prendre connaissance et de remplir le questionnaire médical d'auto évaluation élaboré par la Commission Médicale de la FFVoile, disponible à l'adresse suivante : http://espaces.ffvoile.fr/media/121484/questionnaire_auto-evaluation_v140520.doc

Ce questionnaire pourrait être demandé par l'organisateur.

En cas de suspicion d'infection, dans le respect des règles de prise en charge médicale, les arbitres, doivent immédiatement :

- Quitter la régate,
- S'isoler et se protéger,
- Signaler leur cas à l'organisateur,
- Demander leur remplacement,
- Informer leur commission régionale d'arbitrage (grades 5) ou la commission centrale d'arbitrage (grades 4 à W).

Pour minimiser les risques de transmission du virus, le nombre de personnes impliquées dans l'équipe d'arbitrage doit être limité au maximum.

Déplacements : limiter l'utilisation des transports en commun, le covoiturage.

Les arbitres doivent respecter les règles de distanciation physique et à terre porter un masque facial.

L'utilisation des facilités de la structure d'accueil doit se limiter à l'utilisation des toilettes.

Les arbitres peuvent avoir accès aux vestiaires dans le respect des gestes barrières et des mesures prises par le club.

Chacun doit disposer d'une bouteille ou d'une gourde individuelle, marquée à son nom.

Chaque arbitre doit se munir au maximum de son matériel personnel.

Du gel hydro alcoolique doit être accessible en permanence, idéalement en conditionnement individuel

Les repas fournis par l'organisateur doivent être individuels.

Enfin, dans ce contexte particulier, il est demandé aux arbitres :

- De respecter strictement les mesures générales mises en place par l'organisateur.
- De s'impliquer positivement dans la recherche de solutions qui peuvent différer du fonctionnement habituel (adaptabilité et réactivité).
- De faire preuve de créativité pour inventer des solutions favorisant le bon déroulement de la régate dans le respect des règles.
- De communiquer à la CCA les solutions de fonctionnement adoptées afin d'en faire profiter l'ensemble des arbitres.

A TERRE

Les rassemblements étant fortement déconseillés, il convient de trouver des solutions alternatives :

- La communication par moyens digitaux doit être privilégiée. Les documents de course doivent être consultables en ligne et l'impression papier doit être absolument évitée (sauf besoin exceptionnel). Chacun doit pouvoir consulter les documents depuis son téléphone ou son ordinateur personnel. Un tableau officiel matériel est à éviter absolument car il rassemblerait les concurrents.

- Informer les concurrents de l'obligation de se munir sur site d'un téléphone portable ou d'un ordinateur à cette fin par le biais de l'avis de course.
- Si les briefings concurrents sont nécessaires, ils doivent être faits en Visio conférence.
- L'utilisation des pavillons à terre et l'utilisation de portevoix/hauts parleurs doit être encouragée.
- Les briefings des équipes d'arbitrage doivent se dérouler en plein air ou dans un lieu suffisamment grand et aéré pour recevoir dans les règles les participants en limitant autant que possible le nombre de participants (Un représentant par bateau)
- La communication radio/Téléphone-groupes texto/WhatsApp/Messenger ou autres est recommandée.
- Si du matériel est fourni par le club (VHF, compas, pavillons, ...), il doit être désinfecté au préalable et attribué nominativement, chacun entretenant son matériel et le gardant avec lui tout au long de la régata.
- Cas particulier des VHF :
 - o Il n'est pas recommandé par les constructeurs d'utiliser du gel hydro alcoolique.
 - o Préférer l'eau savonneuse pour les portatives étanches.
 - o A défaut, envelopper l'appareil avec du film alimentaire étirable.
 - o Pour les VHF fixes, un seul utilisateur doit être désigné.
 - o En cas de nécessité, à chaque changement d'utilisateur, remplacer le film alimentaire étirable.
- Intégrer dans les avis de course et les instructions de course la nécessaire prise en compte par les participants à la compétition du risque COVID19 :
 - « Chaque participant est parfaitement conscient :
 - o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
 - o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
 - o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
 - o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
 - o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »
- Intégrer dans les avis de course et les instructions de course un article obligeant un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage à abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié

1- Gestes barrières :

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession d'un masque et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la compétition, à terre comme en mer.
- Le masque doit être porté à tout moment. Seuls les commissaires de l'épreuve, les arbitres et les coureurs lorsqu'ils sont en course ou en train d'œuvrer pour la course, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès lors qu'une personne n'est pas en course. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourront entraîner une pénalité à l'initiative du Jury.

2- Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID :

Le référent COVID sera désigné par l'autorité organisatrice.

- b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :
 - La cellule COVID sera composée du/de :
 - o Président du club ou son représentant,
 - o Président du Comité de Course,
 - o Président du Jury ou du Chief Umpire,
 - o Directeur de course de l'épreuve,
 - o toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
 - Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le ministère des sports dans le document « Protocole sanitaire Gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/fichierentreeprotocolesanitaire.pdf>

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la Cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe, à l'avis de course, et aux instructions de course.

SUR L'EAU

- Pour le comité de course
 - o Matériel individuel privilégié.
 - o Minimiser le nombre de personnes à bord.
 - o Minimiser le turn-over des bénévoles.
 - o Répartition des tâches à bord du bateau comité à respecter et à ne pas modifier
 - Un président du comité de course qui reste près de son mât de visée et qui coordonne son équipe depuis ce lieu,
 - Un seul pavillonneur,
 - o Un pilote responsable de la manœuvre du bateau, du mouillage et des signaux sonores,
 - o Toujours chercher à rester à distance, et privilégier le côté à côté plutôt que le face à face,
 - o Eviter dans tous les cas de se trouver au vent et en face d'une autre personne,
 - o Autant que possible porter masque ou/et une visière et avoir toujours du gel hydro alcoolique disponible.
- Pour le comité technique
 - o Ne pas accepter de certifier du matériel.
 - o Les contrôles à terre doivent se dérouler en plein air ou dans un lieu suffisamment grand et aéré, avec le minimum de personnes nécessaires.
 - o Le cas échéant, organiser un planning de contrôles préalables avec prise stricte de rendez-vous.
- Pour les habitables et les contrôleurs d'équipement course au large
 - Ne pas manipuler le matériel mais demander à un représentant de l'équipage de le faire.
 - Demander de sortir le matériel à l'extérieur quand c'est possible.
 - Eviter de rentrer à l'intérieur du bateau sauf si strictement obligatoire. Dans ce cas, rentrer seul dans le bateau, avec masque/visière et se désinfecter après chaque intervention.
 - Sur l'eau, ne pas monter à bord d'un bateau.
 - Demander à l'équipage de montrer le matériel, et si nécessaire, le vérifier à terre.
- Pour le jury
 - o Autant que possible, mettre en place un jugement sur l'eau pour éviter les réclamations.
 - o privilégier l'arbitrage avec un seul juge (avec coupe circuit) à bord. A défaut, garder le même pilote et porter éventuellement un masque ou/et une visière.
 - o Rédiger dans les IC une procédure pour renforcer les appels à la voix par des mouvements de bras (les appels à la voix pouvant être inefficaces avec un masque).
 - o Gestion des réclamations :

- Si possible, proposer la Visio conférence,
- Pour éviter les attentes sur le lieu des instructions, le jury doit téléphoner aux parties pour leur donner l'heure réelle de l'instruction,
- Si présence physique obligatoire
 - Privilégier les instructions en plein air ou dans un lieu suffisamment grand et aéré,
 - Respecter la distanciation physique, surtout dans le face à face,
 - Port du masque et désinfection régulière avec du gel hydro alcoolique,
 - Si nécessité de prendre des notes, se munir de son bloc-notes et de son stylo personnels,
 - Désinfection des chaises et des tables, des poignées de porte etc. et ventilation des locaux entre les instructions.
- Faire dessiner les situations sur des feuilles individuelles plutôt que de faire manipuler des maquettes de bateaux.
- Utiliser les logiciels de traitement des réclamations pour publier les documents du jury (heure limite, convocations, décisions, etc.).
- Résultats
 - Minimiser le nombre d'intervenants sur l'ordinateur de classement (idéalement une seule personne). Sinon, désinfection du local et du clavier.
 - Communiquer par mail/Texto/WhatsApp.
 - Publier les ordres d'arrivée et les résultats en ligne.
 - Le comité de course valide les résultats à distance.
 - Ne pas faire de remise des prix, ou se plier à la décision de l'organisateur.

GESTION DE LA COURSE

- Veille attentive pour ne pas prendre de risques par rapport à la météo :
 - Respect strict des limites de force de vent,
 - Si le comité de course hésite, il choisit plus que jamais la solution de sécurité,
 - Eviter les situations pouvant potentiellement solliciter fortement la sécurité (vent fort, vent faible/fort courant, ...),
 - Si le jury ou le comité technique dispose d'embarcations, elles doivent être incluses dans le dispositif d'assistance et de sécurité.